



A compléter et à retourner à l'adresse :
Ecole Fleurs de Mai - Case postale 32 - 1908 Riddes ou info@fleursdema.ch

INFORMATIONS SUR LA FAMILLE

Nom _____ Prénom du père _____ de la mère _____
Rue _____ NPA & domicile _____
☎ domicile ☎ père ☎ mère _____
☎ autre n° d'urgence _____ ☒ e-mail _____
profession du père _____ profession de la mère _____

TARIFS ANNEE SCOLAIRE les prix indiqués sont mensuels, 12 mois par année scolaire

CLASSES 1 à 2 Harmos (Enfantine)	
1 ^{ère} Harmos →	CHF 300.- par enfant
2 ^{ème} Harmos →	CHF 400.- par enfant
<u>Rabais:</u> un rabais peut être déduit du tarif 1 à 2 H selon le nombre de frères/soeurs inscrits en classes 3 à 8 H :	
	1H 2H
0 ou 1 en 3 à 8 H : tarif à 100% →	300.- 400.-
2 en 3 à 8 H : rabais de 35% →	195.- 260.-
3 ou + en 3 à 8 H : rabais de 70% →	90.- 120.-

CLASSES 3 à 8 Harmos (Primaire)	
3 à 8 ^{ème} Harmos →	CHF 550.- par enfant
<u>Rabais:</u>	
2 ^{ème} enfant en 3 à 8 H : - 10 % →	3 à 8 H 495.-
3 ^{ème} enfant en 3 à 8 H : - 45 % →	300.-
4 ^{ème} enfant et + en 3 à 8 H : - 80 % →	110.-

POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE, NOUS INSCRIVONS :

Prénom de l'enfant	né le	degré intégré	Tarif mensuel / annuel <small>Reportez les prix selon le tableau des tarifs ci-dessus</small>
Total mensuel			
x 12 = Total annuel			

Repas du midi : Les frais supplémentaires de surveillance et d'utilisation du matériel pour les repas sont facturés en sus.
Tarifs (par an par enfant): 1^{ère} Harmos = CHF 70 ; 2^{ème} Harmos = CHF 100 ; 3^{ème} à 8^{ème} Harmos = CHF 130

FINANCEMENT DE L'ÉCOLAGE

Afin de financer le montant annuel de l'écolage indiqué ci-dessus :

	montant	fréquence	total annuel
<input type="checkbox"/> <u>financement personnel</u> nous nous engageons à verser la somme de	CHF _____	mensuel trimestriel annuel →	_____
<input type="checkbox"/> <u>parrainage</u> les personnes suivantes s'engagent à verser les sommes indiquées	CHF _____	mensuel trimestriel annuel →	_____
_____	CHF _____	mensuel trimestriel annuel →	_____
<input type="checkbox"/> <u>aide extraordinaire</u> nous nous engageons à faire tout notre possible pour trouver les moyens de financer l'écolage de nos enfants. Nous sommes disposés à collaborer étroitement avec les responsables de l'école Fleurs de Mai et à solliciter des aides auprès d'associations amies.			

SIGNATURES

Lieu & date _____ Signatures : père _____ mère _____

Comment remplir ma CONVENTION D'ECOLAGE ?

petit mode d'emploi sans prétention !

GENERALITES

- Ecrivez lisiblement en caractère d'imprimerie (lettres séparées, non liées) avec un stylo noir ou bleu foncé.
- Suivez les étapes de 1 à 6 par ordre.
- Pour écrire d'autres informations, utilisez une feuille blanche que vous annexe à la convention.

1 INFORMATIONS SUR LA FAMILLE

- Si une donnée est inexistante, faites simplement un trait en diagonal

INFORMATIONS SUR LA FAMILLE

Nom _____ Prénom du père _____ de la mère _____

rue Tell NPA & domicile Guillaume Vérène

domicile Rue des Coquelicots 45 père Guillaume mère 1950 Sion

autre n° d'urgence _____ e-mail 045 999 00 01 guillaume@tell.ch 045 999 00 02

profession du père 045 999 00 03 profession de la mère Infirmière

2 INSCRIPTION DES ENFANTS

- Inscrivez le prénom de chaque enfant, sa date de naissance au format «jj.mm.aaaa», le degré intégré.

POUR CETTE ANNEE SCOLAIRE, NOUS INSCRIVONS :

Prénom de l'enfant	né le	degré intégré	Tarif mensuel / annuel <small>Reportez les prix selon le tableau des tarifs ci-dessus</small>
<u>Gérard</u>	<u>6.10.2008</u>	<u>8 Harmos</u>	<u>495.-</u>
<u>Marie</u>	<u>30.09.2013</u>	<u>3 Harmos</u>	<u>550.-</u>
<u>Hector</u>	<u>5.05.2015</u>	<u>2 Harmos</u>	<u>260.-</u>
<u>Julie</u>	<u>19.07.2016</u>	<u>1 Harmos</u>	<u>195.-</u>
Total mensuel			<u>1'500.-</u>
x 12 = Total annuel			<u>18'000.-</u>

- Reportez-vous au tableau en jaune pour calculer le tarif mensuel :

3 Pour les enfants scolarisés en 3 à 8 Harmos, appliquez le tarif selon le tableau

CLASSES 3 à 8 Harmos (Primaire)

3 à 8^{ème} Harmos → CHF 550.- par enfant

Rabais:

2 ^{ème} enfant en 3 à 8 H : - 10 %	→	3 à 8 H	495.-
3 ^{ème} enfant en 3 à 8 H : - 45 %	→		300.-
4 ^{ème} enfant et + en 3 à 8 H : - 80 %	→		110.-

Notez que des frais supplémentaires seront facturés si votre enfant mange sur place à midi.

4

5 Pour les enfants scolarisés en 1 à 2 Harmos, appliquez le tarif selon le nombre total d'enfants inscrits en 3 à 8 Harmos

CLASSES 1 à 2 Harmos (Enfantine)

1^{ère} Harmos → CHF 300.- par enfant
2^{ème} Harmos → CHF 400.- par enfant

Rabais: un rabais peut être déduit du tarif 1 à 2 H selon le nombre de frères/soeurs inscrits en classes 3 à 8 H :

0 ou 1 en 3 à 8 H : tarif à 100%	→	1 H	2 H	300.-	400.-
2 en 3 à 8 H : rabais de 35%	→			195.-	260.-
3 ou + en 3 à 8 H : rabais de 70%	→			90.-	120.-

5 FINANCEMENT DE L'ECOLAGE

Si le «financement personnel» est insuffisant, veuillez trouver des parrains. Ceux-ci seront sollicités directement par factures avec votre référence pour les montants inscrits.

Une demande d'aide extraordinaire doit être faite uniquement lorsque les 2 moyens de financement précédents ont été utilisés.

Afin de financer le montant annuel de l'écolage indiqué ci-dessus :

	montant	fréquence	total annuel
<input checked="" type="checkbox"/> financement personnel nous nous engageons à verser la somme de	CHF 3'595.-	mensuel trimestriel annuel	14'380.-
<input checked="" type="checkbox"/> parrainage les personnes suivantes s'engagent à verser les sommes indiquées	CHF 3'620.-	mensuel trimestriel annuel	3'620.-
<input type="checkbox"/> aide extraordinaire nous nous engageons à faire tout notre possible pour trouver les moyens de financer l'écolage de nos enfants. Nous sommes disposés à collaborer étroitement avec les responsables de l'école Fleurs de Mai et à solliciter des aides auprès d'associations amies.	CHF	mensuel trimestriel annuel	

Walter Crésus
Rue des Aubépines - 1950 Sion

6 SIGNATURES

Finalisez cette convention par la signature des 2 parents.

SIGNATURES

Lieu & date Sion, 30.03.2022 Signatures : père Tell mère Verène